



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU PROJET DE BUDJET 2011
DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

OCTOBRE 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Rapporteur,
Honorables députés,

Un budget est toujours la traduction d'une volonté politique. Ainsi, pour présenter le projet de budget du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, pour l'année 2011, il serait utile de définir le contexte de la politique nationale en matière de Formation professionnelle et technique (FPT).

I. Le contexte :

La nouvelle politique de la formation professionnelle et technique, communément appelée Réforme de l'ETFP, est issue des Assises nationales de l'ETFP tenues en 2001, sous la présidence du chef de l'Etat.

Les objectifs généraux de la Réforme de l'ETFP sont :

- ❖ l'accroissement du taux de qualification professionnelle au sein de la population ;
- ❖ la mise sur le marché du travail de ressources humaines qualifiée correspondant aux besoins du secteur productif ;
- ❖ la promotion du savoir agir, de l'employabilité et de la créativité chez les jeunes.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan d'Actions stratégique, élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la troisième phase du PDEF, s'articule autour de cinq grands axes d'intervention :

- L'élargissement de l'accès ;
- Le développement de la qualité ;
- La réforme du système de pilotage et de gestion ;

- L'introduction de l'apprentissage dans le dispositif de Formation professionnelle;

- Le développement de dispositifs d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle des formés.

Ce sont cette vision et ces orientations que les acteurs de la TFP s'emploient, chaque jour, à traduire en actes concrets, à partir d'une dynamique partenariale axée sur le dialogue et le partage.

II. Les actions et résultats :

En dépit des difficultés rencontrées, les actions majeures ci-dessous ont été menées et des perspectives clairement dégagées, en fonction des axes d'intervention évoqués :

1. L'élargissement de l'accès

1.1 Objectifs

- Construire des lycées techniques et des centres de formation professionnelle selon les besoins de localités identifiés ;
- Réhabiliter les structures ne répondant aux standards en matière de formation professionnelle ;
- Accompagner l'Agence de la Maison de l'Outil dans la redynamisation des structures qu'elle gère

1.2 Actions et résultats :

Sur les 21 projets de réhabilitation inscrits dans le BCI 2010, 8 sont complètement réalisés, 9 en cours d'exécution.

En ce qui concerne les constructions nouvelles, trois Centres sectoriels financés par nos partenaires sont en voie de finition.

Il convient de noter que la baisse des effectifs d'apprenants au niveau des structures publiques de formation professionnelle relève en partie de la faiblesse des niveaux d'exécution des projets de construction et de réhabilitation notamment dans le cadre du BCI.

Les différentes études menées ont permis de cibler des métiers porteurs devant faire l'objet de programmes de formation. Cela contribue ainsi à la diversification de l'offre de formation professionnelle et technique.

Sur la base de l'étude sectorielle menée dans les régions Nord du pays dans le cadre du projet sen024, 15 secteurs prioritaires ont été identifiés et les termes de références pour la réalisation d'études préliminaires test, dans quatre de ces secteurs, sont en cours d'élaboration.

Une étude menée dans les régions de Diourbel, de Kaffrine, de Fatick et de Kaolack, avec l'appui de la CTB, dans le cadre de la mise en œuvre du projet FORPROFEM, a permis de retenir 15 programmes de formation à des métiers porteurs.

D'autres programmes de formation sont définis à l'issue des études sectorielles menées dans les régions de Tambacounda, de Zigunchor, de Matam, de Louga, de Kolda et dans le département de Mbour

Une étude de faisabilité pour la mise en place d'unités mobiles de formation a commencé, depuis 2009, pour davantage renforcer l'accès à la formation professionnelle.

2. La Réforme du système de pilotage et de gestion :

2.1 Objectifs

- Disposer d'un cadre législatif et réglementaire adéquat
- Mettre en place une gouvernance partenariale mobilisant tous acteurs, en particulier les organisations patronales, les employeurs, les collectivités locales, les organisations professionnelles, les partenaires au développement, autour des objectifs de formation professionnelle

2.2 Actions et résultats

Le département de l'ETFP a élaboré, en 2010, une Loi d'Orientation, avec le concours de l'ensemble des acteurs et partenaires de la FPT. Cette loi va constituer le cadre dans lequel le système de la FPT est appelé à se déployer, à s'actualiser et se à développer. Ce projet de Loi d'Orientation et ceux des textes réglementaires sont déjà introduits dans le circuit d'adoption, par le Secrétariat général du Gouvernement. Le dispositif de pilotage et de gestion du système de la Formation professionnelle et technique a été, également, renforcé par la mise en place d'un Secrétariat général, de services rattachés au cabinet, de deux (02) nouvelles directions (la Direction de la Planification et du suivi de la Réforme et

de la Direction des Ressources humaines) et de l'Agence nationale de la Maison de l'Outil

La pertinence de la formation professionnelle et technique est dans sa capacité à répondre à la problématique de l'insertion des formés, à contribuer à la compétitivité des entreprises et à la performance de l'économie.

L'atteinte de cette performance nécessite la conjugaison de plusieurs facteurs parmi lesquels, la mobilisation et la coopération des acteurs de la formation, du secteur productif et des services, de la société civile, des collectivités locales et des bénéficiaires.

Aujourd'hui, la principale force de la FPT réside dans la volonté politique partagée par l'Etat, par les partenaires au développement, par les partenaires du secteur productif et de services et par les collectivités locales en vue de faire du secteur un moyen prioritaire, reconnu, de lutte contre la pauvreté.

C'est là un début de mise en œuvre de la gouvernance partenariale qui a permis, au système de Formation professionnelle et technique, d'atteindre des résultats significatifs, notamment par la promotion d'un partenariat dynamique avec le secteur privé et qui a été matérialisé par la création de la Commission nationale de Concertation sur la FPT (CNCFPT), de la Commission partenariale des Programmes (CPP) et de la Commission partenariale de la Certification (CPC). Les conseils d'administration et d'établissements intègrent aussi ces cadres de concertations qui participent, également, au renforcement du dialogue social.

3. Le développement de la qualité

3.1 Objectifs

- rendre pertinente l'offre de formation professionnelle
- disposer de ressources humaines suffisamment qualifiées pour conduire les programmes définis selon l'approche par compétences
- mettre en place les conditions nécessaires pour l'implantation effective des programmes

3.2 Actions et résultats

L'un des objectifs stratégiques de la politique de l'ETFP est l'adéquation de l'offre aux besoins du marché du travail. Cela explique la réforme des curricula engagée et consistant en l'écriture de programmes dans une approche par compétences.

Après la stabilisation des documents de référence de l'APC (Cadre global, Guide méthodologique et Dispositif de certification), la phase expérimentale a

débuté par la formation de 25 experts méthodologues / concepteurs de programmes, de 19 experts formateurs de formateurs et de 19 experts concepteurs de supports didactiques. L'implantation des programmes selon l'APC étant programmée au mois d'octobre, les activités d'écriture sont en cours et concernent 12 métiers pour les niveaux de qualification V (CAP), 6 métiers pour le niveau IV (BT) et 12 programmes pour le niveau III (BTS). Il s'y ajoute les programmes des centres sectoriels. Il est à préciser l'implication des entreprises dans tout le processus d'écriture et de validation, garantissant l'adéquation formation/emploi et donc la pertinence des programmes de formation.

Un plan de formation de formateur en APC est en phase de mise en œuvre avec l'appui de partenaires techniques et financiers (SEN 024, EPE, FORPROFEM)

La généralisation de la formation continue devrait permettre, à terme, la sécurisation des parcours professionnels par l'adaptation des profils. En effet, les mutations technologiques et industrielles créent de nouveaux métiers ou induisent de nouvelles compétences pour lesquels les jeunes sont peu ou insuffisamment armés. L'émergence de ces nouveaux métiers ou compétences nous impose de mettre à jour les qualifications et compétences en vue de sécuriser les emplois.

Les différentes interventions des fonds de financement (l'ONFP et le FONDEF) ont fortement renforcé la formation continue. Pour l'année 2010, l'ONFP a financé la formation de 9 963 personnes pour un montant de 375 084 251 et le FONDEF a formé 1329 personnes, au 31 Mai 2010, dans divers domaines. Des sessions de formation sont organisées sur l'étendue du territoire national pour satisfaire toutes les demandes de formation exprimées par les acteurs de développement à la base.

4. L'introduction de l'apprentissage dans le dispositif de formation professionnelle

4.1 Objectifs

- Elargir la carte de l'apprentissage
- Former les maîtres artisans
- Certifier selon la validation des acquis de l'expérience les apprentis enrôlés.

4.2 Actions et résultats :

L'introduction de l'apprentissage traditionnel dans le dispositif de la formation traduit l'option d'intégrer, dans le dispositif de la FPT, l'apprentissage traditionnel qui, longtemps, a été ignoré, alors qu'il occupe des milliers de jeunes. L'objectif est de remédier à l'absence d'un dispositif de reconnaissance des qualifications et compétences, absence qui constitue un véritable handicap à la promotion professionnelle des formés par l'apprentissage.

Un programme de déploiement de la formation par l'apprentissage rénové est à l'étude et devrait débuter en 2011, avec un effectif de 3000 Apprentis. Ce nombre devra évoluer, en 2012 et 2013, pour atteindre, respectivement, 6000 et 10 000 Apprentis. A partir de 2014, il est prévu de former, chaque année et dans divers métiers, 10 000 Apprentis

5. Le développement de dispositifs d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle des sortants :

La Réforme prévoit d'accorder une place centrale à l'insertion des formés, l'objectif de toute formation étant d'accroître l'employabilité.

Pour atteindre cet objectif, des stratégies d'appui à l'insertion ont été développées par le Ministère et ses partenaires, en particulier dans les régions de Saint-Louis et de Matam avec l'appui des Onusiens (ONUDI, BIT, PNUD) et au centre, notamment à Kaolack, à Fatick, à Diourbel et à Kaffrine, avec la Coopération technique belge et par le biais du projet Formation professionnelle féminine (FORPROFEM).

Ces stratégies consistent à mettre en place des Cellules d'Insertion dans tous les établissements de FPT, à former leurs membres, à développer et à dérouler des modules de formation d'aide à l'insertion (GERME, CLE etc.) pour les formés et à les accompagner dans l'élaboration et dans le financement de leurs projets professionnels.

Pour une meilleure prise charge de l'insertion et du partenariat, comme composante de la politique de développement de la formation professionnelle et technique, et pour assurer la coordination des actions, un Service nouveau est intégré dans l'organigramme du ministère.

III. Les principales difficultés rencontrées :

Essentiellement, les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre de la Réforme relèvent:

- des retards dans les constructions ;
- de l'insuffisance du budget alloué au Ministère, même s'il y a, ces dernières années, une amélioration ; cela est dû au fait que l'augmentation des ressources n'a pu suivre celle des charges consécutives au développement du Secteur ;
- de l'inexistence de crédit pour certains projets de constructions, inexistence dû au non report du reliquat du budget précédent pour les constructions en souffrance ou entamées dans les exercices passés ;
- de la vétusté, de l'obsolescence et de l'insuffisance des équipements des structures ;
- de la dispersion des tutelles de structures de formation professionnelle entre plusieurs ministères, ce qui ne permet pas l'imputabilité et la cohérence du Système.

IV. Les perspectives pour l'année 2011

Pour pallier les insuffisances notées, il est nécessaire que le Ministère ait les moyens de :

1. finaliser les constructions en cours et de réaliser les autres projets;
2. poursuivre l'élargissement des filières et l'implantation des programmes de formation selon l'Approche par compétences
3. renforcer les capacités des agents du Ministère pour un meilleur pilotage des programmes (passation de marchés, gestion axée sur les résultats, planification stratégique, management, communication) ;
4. développer des stratégies pour une meilleure communication entre les acteurs et partenaires de la FPT ;
5. développer des partenariats avec les entreprises au niveau local pour faire fonctionner les organes de concertation et pour améliorer leur contribution dans le financement de la formation professionnelle et technique ;
6. élaborer une cartographie de l'offre de formation professionnelle y compris l'apprentissage rénové en menant d'autres études sectorielles ;

7. poursuivre le processus de mise en place du conseil consultatif sur la formation professionnelle privée et l'amélioration de la gestion de cette composante ;
8. améliorer le dispositif de pilotage de l'ETFP au niveau déconcentré, avec le concours du CNOSP et des CROSP ;
9. développer des programmes d'alphabétisation articulés au développement de compétences dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage ;
10. finaliser un modèle national de dispositif d'appui à l'insertion des sortants des Centres de formation professionnelle et technique.

Le contexte et l'état d'exécution de la Réforme ici décrits permettent de mieux comprendre les chiffres et mesures budgétaires que le METF propose aux Parlements de bien vouloir examiner et voter.

V. Les chiffres et mesures du budget 2011.

1. Les chiffres.

Le budget de la FPT est arrêté, pour 2011, à la somme de 28.036.544.940 francs, contre 26.240.200.660 francs en 2010, et se décompose comme suit :

- Dépenses de personnel : 10 .011.175.940 francs ;
- Dépense de fonctionnement : 6.111.264.000 francs ;
- Dépenses de transfert : 929.105.000 francs ;
- Dépenses en capital : 9.607.000.000 francs ;
- Transfert en capital : 1.378.000.000 francs.

Par rapport à 2010, le Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle voit donc son budget croître de 1.796.344.28 francs en valeur absolue et de 6,85% en valeur relative.

Cette augmentation est consécutive à l'accroissement des crédits destinés au paiement des salaires des Corps émergents.

Ces chiffres et mesures du projet de budget s'expliquent par les grandes priorités que la METFP a dégagées pour 2011 :

- a) **La poursuite des programmes de construction de structures de FPT** : 1.298.000.000 francs sont prévus à cet effet. Sont concernés, entre autres, l'achèvement des travaux des lycées techniques de Fatick, de Kolda et de Tambacounda, le CRETF de Fatick, les CETF de Foundiougne, la construction de trois centres de maintenance (Kaffrine, Kébémér et Mbacké), des CETF de Nioro, de Kaffrine, de Gossas, de Thiaroye, de Mbacké et de Médina/Dakar.

Concernant le lycée Seydina Limamou Laye de Pikine, un projet du Président de la République, pour la construction, par des partenaires suédois, d'un complexe scolaire comprenant un volet enseignement technique et formation professionnelle et un volet enseignement général, a été validé. Les travaux vont démarrer en cours d'année.

- b) **La poursuite du programme de réhabilitation des structures de la FPT** : 200.000.000 francs sont prévus à cet effet. Sont concernés, entre autres : le lycée technique industriel Maurice Delafosse, les CRETF de Dakar, de Diourbel et de Fatick ainsi que les Foyers d'Enseignement moyen pratique de Bargny et de Nguékokh.

- c) **La poursuite du programme d'équipement des structures de FPT** :
1.460.000.000 francs sont prévus à cet effet.

- d) **La consolidation du taux d'encadrement pédagogique des élèves**:
4.721.818.000 francs sont prévus à cet effet, au titre de la prise en charge des corps émergents.

2. Les mesures nouvelles.

Elles traduisent les ambitions pédagogiques de la politique de l'ETFP et en sont les moyens de réalisation. Ces mesures ont un objectif majeur consistant au renforcement de l'encadrement et au soutien des enseignements. Au titre des mesures nouvelles, le budget 2011 prévoit 1.607.165.000 francs pour les corps

émergents. Cet accroissement marque la volonté de l'Etat d'augmenter le taux d'encadrement scolaire notamment avec le recrutement projeté de 400 nouveaux vacataires.

Voilà, Honorables Députés, les grandes lignes du projet de budget 2011 du METFP. Vous l'avez donc constaté, le budget 2011 marque très clairement la priorité donnée par le gouvernement à la FPT en particulier, et au secteur de l'éducation en général, secteur auquel l'Etat consacre plus de 40% du budget. Cet effort exceptionnel de l'Etat nous impose une obligation d'efficience dans la gestion des ressources et dans l'optique de la traduction de la vision du Président de la République consistant à faire de l'ETFP une option stratégique pour un Sénégal émergent.

Voilà pourquoi le département de l'ETFP a été mis sous CDSMT (Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme), ce qui se traduit par une Gestion axée sur les Résultats (GAR).

Je vous remercie, honorables Députés, de votre aimable attention.